

Burundi : Des magouilles dans le programme de plantation des arbres fruitiers

@rib News, 12/11/2018 COMMUNIQUE DE PRESSE N° 19/OLUCOME/11/2018 PORTANT SUR LA PREVISION DES AUTORITES BURUNDAISES ACTUELLES DE PAYER AUX 60 ASSOCIATIONS UNE SOMME EXCEDENTE A LA FACTURE REELLE DE FOURNITURE DES PLANTS FRUITIERS LIVRES PAR CES ASSOCIATIONS SUITE A LA CORRUPTION CONSTATEE DANS LA SURFACTURATION ET LA LIVRAISON FICTIVE DES PLANTS FRUITIERS.

1. Depuis l'année 2007, le Gouvernement du Burundi a initié et exécuté un programme de plantation des arbres fruitiers dans la perspective d'encadrer les déplacements, de lutter contre le chômage et de planter partout dans le pays ces plants fruitiers (avocateurs, etc) en vue de parier entre autre à la malnutrition au Burundi. Ce programme est financé soit par le ministre en charge de l'environnement, soit par le ministre de l'agriculture et de l'élevage ou par la présidence Rpublique du Burundi à travers le Compte : « Appui aux bonnes initiatives ou Fonds d'assistance sociale » présidence. Cependant, la réalisation de ce projet de grande envergure a été marquée de beaucoup d'irrégularités et de détournement de fonds publics. Les associations de production de ces arbres fruitiers retenues n'ont pas été recrutées suivant les procédures et règles énoncées dans le code des marchés publics burundais. Lire la suite et l'intégralité du communiqué

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});